

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-Verbal

SEANCE DU

JEUDI 11 MAI 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

2023-05-D030 / Demande de pavés routiers : prix à déterminer

Présents

2023-05-D028 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

2023-05-D029 / Validation des travaux de réalisation d'un terrain de pétanque

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai à vingt heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 4 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 4 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 4 mai 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 4 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Le compte rendu de la séance du 13 avril 2023 est adopté sans observation.

Présents :

030303

ORDRE DU JOUR :

2023-05-D028 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section Investissement, sur les lignes suivantes :

- ✓ 2111 – Terrains nus – de l'opération 95 (frais acte notarié / achat terrain 2022)
- ✓ 2188 – Autres – de l'opération 87 (Acquisition matériels divers).

Elle propose donc la décision modificative n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	
						TOTAL

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE
REEL	NR - Non renseigné	21	2111 - Terrains nus	95	Frais acte notarié / achat terrain 2022	1 400.00
			2188 - Autres	87	Acquisition matériels divers	10 000.00
REEL					SOMME REEL :	11 400.00
					TOTAL	11 400.00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°1 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 11 Contre : Abstention :

ACAC

2023-05-D029 / Validation des travaux de réalisation d'un terrain de pétanque

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le devis CGTP d'un montant HT de 966,22 € pour la réalisation d'un terrain de pétanque qui se situerait derrière la mairie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation d'un terrain de pétanque derrière la mairie et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du devis CGTP pour un montant HT de 966,22 €.

Vote à l'unanimité Pour : 10 Contre : Abstention :

Solène RABINEAU se retire du vote dans la mesure où elle est associée dans l'entreprise CGTP.

ACAC

ADJONCTIONS

2023-05-D030 / Demande de pavés routiers : prix à déterminer

Madame le maire soumet au conseil municipal la possibilité de vendre les pavés récupérés pour donner suite au goudronnage du centre bourg. Un prix reste à déterminer.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte de vendre les pavés routiers au prix de 0,10 € l'unité et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité Pour : 11 Contre : Abstention :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-11-D079



Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

A ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir – comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le conseil municipal de la commune d'Izé forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.



Questions diverses

* Prochain Conseil Municipal : **Vendredi 9 Juin 2023 en raison des élections sénatoriales**

* Micro-crèche

* Cotisation 2023 POLLENIZ : Point sur les interventions 2022

* « Prépa'Risk » : Proposition d'exercice de gestion de crise. Le conseil municipal souhaite faire cette formation dans les 5 ans à venir.

* Recensement de la population en 2024 : recrutement Agent Recenseur et nomination Coordonnateur communal

* Edition 2023 de l'AMI (Appel à Manifestations d'Intérêts) Mayenne engagée pour le Climat

* Projet lotissement : Courrier MAYENNE HABITAT

* Demande de Michelle BOURGES : mise en place d'une ligne téléphonique dans la salle des anciens afin d'améliorer la connexion internet pour les cours de catéchèse.

* Salle de Ping-Pong : chauffage

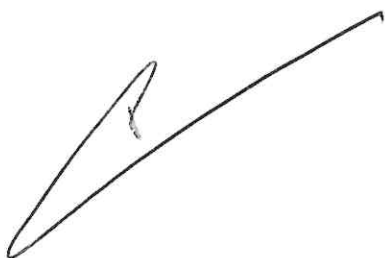
* Loi 3DS – Désignation référent déontologue

* Repas du CCAS : Samedi 17 Juin 2023

* Terre de Jeux 2024 : Evènement à venir - Eco-Randonnée : Dimanche 24 septembre 2023 à 14h00
Place de L'Eglise.

Levée de la séance : 22h30

Marc BOURGES
Secrétaire de séance



Anne-Flore BOURILLON
Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le 11 mai à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 4 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 4 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 4 mai 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Date de la convocation du Conseil municipal : 4 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

Vote à l'unanimité
Pour : 11
Contre :
Abstention :

2023-05-D028 / Décision modificative n°1 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section Investissement, sur les lignes suivantes :

- ✓ 2111 – Terrains nus – de l'opération 95 (frais acte notarié / achat terrain 2022)
- ✓ 2188 – Autres – de l'opération 87 (Acquisition matériels divers).

Elle propose donc la décision modificative n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	
					TOTAL	

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE
REEL	NR - Non renseigné	21	2111 - Terrains nus	95	Frais acte notarié / achat terrain 2022	1 400.00
			2188 - Autres	87	Acquisition matériels divers	10 000.00
REEL					SOMME REEL :	11 400.00
					TOTAL	11 400.00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°1 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le 11 mai à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 4 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 4 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 4 mai 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Date de la convocation du Conseil municipal : 4 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 10

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	10

Vote à l'unanimité
Pour : 10
Contre :
Abstention :

2023-05-D029 / Validation des travaux de réalisation d'un terrain de pétanque

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le devis CGTP d'un montant HT de 966,22 € pour la réalisation d'un terrain de pétanque qui se situerait derrière la mairie.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité la réalisation d'un terrain de pétanque derrière la mairie et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature du devis CGTP pour un montant HT de 966,22 €.

Solène RABINEAU se retire du vote dans la mesure où elle est associée dans l'entreprise CGTP.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois le 11 mai à 20 heures 15, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 4 mai se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, maire en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 4 mai 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 4 mai 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, HERVOCHE Christophe, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène, SUARD Alain

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Marc BOURGES

Date de la convocation du Conseil municipal : 4 mai 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11

Vote à l'unanimité
Pour : 11
Contre :
Abstention :

2023-05-D030 / Demande de pavés routiers : prix à déterminer

Madame le maire soumet au conseil municipal la possibilité de vendre les pavés récupérés pour donner suite au goudronnage du centre bourg. Un prix reste à déterminer.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte de vendre les pavés routiers au prix de 0,10 € l'unité et donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-11-D072

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON

